



Commune de Susville

Mairie – 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12 – Télécopie : 04 76 30 97 34

Courriel : mairie.susville@orange.fr

Procès-verbal

Conseil Municipal du 26 janvier 2022

Présents : *Emile BUCH, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Valérie ESCOFFIER, Nathalie COLONEL, Michel PLEUCHOT, Michel MARTOIA, Frédéric MAUGIRON, Elodie JODAR, Lucie BALMET, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ*

Excusés : *André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN*

Lecture du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022 par le Maire et compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes (*ci-dessous des extraits résumés des délibérations*) :

***D_01_26012022 – Permis de construire déposé par « SAS IMMALDI », le 30/12/2021 -
Position du Conseil municipal sur la possibilité de saisine de la Commission
Départementale d'Aménagement Commerciale***

Monsieur le Maire rappelle le permis de construire déposé par la SAS IMMALDI en date du 30 décembre 2021.

Il rappelle que la commune possède, pour ce type de permis de construire, la possibilité (projet inférieur à 1 000 mètres carrés – article L752-4 du code de commerce) de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale pour avis dans un délai d'un mois après le dépôt.

Il rappelle les discussions tenues sur ce sujet lors du dernier conseil municipal du 17 janvier 2022. Il indique qu'au vu de la sensibilité du sujet qui regroupe des enjeux plus larges que ceux liés à un permis de construire classique, il a usé de la possibilité de réunir en urgence le conseil municipal (article 2121-11 du CGCT) afin que le conseil se prononce par délibération sur la question de la saisine ou non de la CDAC pour ce permis de construire.

Les échanges entre les élus sont nombreux notamment autour des thématiques liées à l'emploi sur le territoire, à l'avenir de l'entreprise DONATI ou encore celui des supermarchés et autres commerces déjà implantés sur le territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, (par 6 voix pour et 9 voix contre),

Décide de NE PAS S'EMPARER de la possibilité de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale pour le permis de construire déposé par la SAS IMMALDI,

Dit qu'aucune démarche ne sera entreprise dans ce sens par la commune de Susville.

Questions/informations diverses :

- Susville 2, photovoltaïque : travaux en cours, nombreux terrassements effectués, ça avance bien.
- Visite de l'école avec la DDEN, réception du compte-rendu : il y est souligné les importants moyens mis par la commune pour l'école (musique, sport, équipements divers...) + Demande d'un panneau avec la devise républicaine sur le muret où se trouve le nom de l'école.
- Centre de vaccination : forte activité

Séance levée à 20h15.

Rédaction : Perrine MUGNIER, secrétaire générale.

Relecture : Emile BUCH, Maire.